

Séance ordinaire du conseil de Ville du lundi 10 février 2025

Lors de la séance du Conseil municipal du 10 février, seulement huit citoyens étaient présents, sans doute en raison de la vague de froid. La séance, qui débute désormais à 19 h depuis janvier 2025, a été marquée par plusieurs points importants.

Projet du futur pont

Le citoyen Yvon Blondin a interrogé le Conseil sur le coût du futur pont reliant la route 117 au boulevard du Quatre-Mai, dans le cadre du projet d'école secondaire. Le maire Germain a rappelé que cette question avait déjà été posée et que le coût estimé s'élève à environ 10 M\$. Il a ajouté que la Ville devra lancer un appel d'offres pour obtenir un prix définitif. À la question de savoir si cela se fera avant l'élection d'octobre 2025, le maire n'a pas fourni de réponse.

Projet Station 24

Madame Rachel Laberge a déposé une pétition signée par 35 citoyens s'opposant au projet Station 24, situé à l'intersection des rues de la Station et du Vallon. Ce projet prévoit la construction d'un immeuble de deux étages pouvant accueillir jusqu'à 30 unités locatives. Le maire a indiqué qu'il n'avait pas encore été informé de cette nouvelle version du projet et a précisé que la pétition n'avait pas été rédigée conformément aux normes.

Engagements financiers

Les engagements financiers de février 2025 ont été approuvés, avec des déboursés de 1 753 003 \$ et des approbations pour 2 126 618 \$.

Deux contrats ont déjà été attribués à la firme C.G.E. Entretien saisonnier pour l'été 2025 :

- Tonte et nettoyage des espaces verts : 59 532 \$
- Tonte des accotements des chemins : 39 668 \$

De plus, la firme Cima a été mandatée pour évaluer la sécurité du barrage du lac Saint-François pour un montant de 48 825 \$.

La Ville a procédé au dépôt du règlement 860, autorisant un emprunt de 618 000 \$ sur 10 ans. Ce financement permettra l'acquisition d'équipements nécessaires aux activités de la Direction des infrastructures et de l'ingénierie, sous la supervision de monsieur Mario Fortin, directeur de la direction concernée.

Répartition des dépenses :

- Épandeur roll-off et équipements de déneigement pour camion 6 roues : 100 000 \$
- Acquisition de deux véhicules pour la patrouille et l'inspection du territoire : 90 000 \$

- Camion 6 roues pour le déneigement : 275 000 \$

Des frais accessoires (lettrage et équipements optionnels) et imprévus s'élèvent à 69 750 \$. Après l'ajout des taxes et des frais de financement, le montant total à financer s'élève à 618 000 \$.

Ce projet vise à moderniser les équipements municipaux pour assurer un entretien et une sécurité accrue sur le territoire de Piedmont, notamment durant les périodes hivernales.

Demandes de financement et initiatives

La Ville a soumis une demande d'aide financière à Hydro-Québec pour l'installation de trois bornes de recharge doubles à la future bibliothèque.

Une somme de 3 000 \$ a été allouée pour l'ensemencement de truites dans la rivière du Nord, dans le cadre d'une activité jeunesse de

découverte de la pêche. Ce montant a été prélevé sur la réserve financière pour les projets à teneur environnementale.

Une aide financière de 3 000 \$ a également été accordée pour célébrer le 100^e anniversaire de la paroisse Saint-François-Xavier.

Masse salariale

La masse salariale des cadres de la Ville pour l'année 2025 a été approuvée. À la demande d'explications de monsieur Michel Lamarche, le maire a précisé que la Ville emploie 25 professionnels, pour un coût total annuel de 2,5 M\$.

Passage sécuritaire vélos-piétons

Enfin, monsieur Jean Millette, résident de la rue Shaw, a demandé la création d'un passage sécuritaire pour les vélos et piétons à l'intersection des rues Shaw et 117. Le Conseil a accueilli cette demande favorablement.

Dérives économiques à la Maison-Blanche –suite de la page 5

Une autre possibilité est que le prix de base (100 \$) soit déprécié par une baisse de la valeur du dollar canadien sur le marché des changes et que le tarif de 25 % soit appliqué sur un prix minoré. Cette dépréciation du dollar canadien rendrait toutefois les produits américains plus chers pour les Canadiens et les inciterait à diminuer leurs achats de produits américains. Rien pour améliorer la balance commerciale déficitaire des États-Unis.

À moyen et long terme, il est aussi possible que les exportateurs cherchent à contourner les tarifs douaniers américains en produisant directement aux États-Unis. Il s'agit là de décisions importantes qui impliquent souvent des investissements de taille, décisions plus faciles à prendre dans un climat stable et serein.

La «logique» des tarifs selon Tump

C'est le nouveau président du *Council of Economics Advisor*, le conseil économique de la Maison-Blanche, Stephen Miran⁶, qui a mis de l'avant l'argument du *tarif optimal*, et proposé comme référence un tarif de 20 %. Selon lui, un grand pays, tels les États-Unis, avec un grand pouvoir d'achat, peut s'enrichir en faisant varier le volume de ses importations et exportations et, en conséquence, leurs prix. À cette fin, les droits de douane sont les outils pour y parvenir. Les exportateurs vers le marché américain, pour ne pas perdre cet important marché, seraient forcés de réduire leurs prix.

Stephen Miran cite une étude qui fait référence à un tarif optimal de

20 %. Or, selon les deux économistes auteurs de la recherche⁷, l'un du *Massachusetts Institute of Technology* et l'autre de l'université de Californie à Berkeley, cette référence au chiffre de 20 % provient d'un modèle économique le plus simple possible et constitue en fait «un excellent outil pédagogique, mais pas un guide utile pour la politique publique». De plus, les deux économistes insistent pour dire que leur modèle ne tient pas compte d'une riposte possible des pays face à des barrières commerciales plus élevées et qu'ils accepteraient de s'appauvrir et n'imposent pas à leur tour leurs propres droits de douane.

Le conseiller Miran propose aussi une dépréciation du dollar américain qui permettrait, selon lui, de «remodeler fondamentalement les systèmes commerciaux et financiers mondiaux»⁸. Il estime que le dollar américain est surévalué, et défavorise en conséquence les exportations américaines, compte tenu du fait que le dollar américain est détenu comme réserves internationales par de nombreux pays, stimulant ainsi la demande de dollars américains sur le marché des changes⁹. Il oublie de dire cependant que la dette du gouvernement américain ne cesse d'augmenter, de 5 623 milliards de dollars en 2001 à 30 900 milliards en 2023, et qu'un quart de son financement est le fait de non-Américains qui achètent des titres du gouvernement américain. L'achat de ces titres par des non-Américains se traduit par une demande de dollars américains, et, par conséquent, à une appréciation du dollar américain. Une bonne

partie de l'épargne mondiale est drainée vers notre voisin du Sud.

L'expérience de 2018

À son premier mandat, le président Trump a aussi lancé une guerre des tarifs, de moindre envergure toutefois. À la lumière de cette expérience, on constate d'une part que les pays impactés par les droits de douane américains ont riposté et ont imposé des tarifs douaniers aux producteurs américains; et, d'autre part, selon le *Peterson Institute for International Economics*, un groupe américain de réflexion privé et indépendant, il a été démontré, étude après étude, que les tarifs prélevés ont été entièrement transmis aux consommateurs et ont alimenté l'inflation. Les recettes engendrées par les tarifs ont été insuffisantes pour compenser les pertes subies par les consommateurs.

Le président Trump soutient aussi que les tarifs douaniers vont enrichir le Trésor américain. Or, le gouvernement américain a été forcé de compenser, en partie du moins, les industries et les travailleurs touchés par les ripostes étrangères. De plus, on estime, uniquement en fonction des ripostes chinoises par rapport aux produits agricoles américains entre 2018 et 2020, que les aides versées aux fermiers américains représentaient 92 % des recettes provenant des importations de produits chinois.

À l'évidence, les tarifs douaniers ne sont pas le pactole annoncé par le gouvernement Trump.

Les réactions

En 1930, le Canada a réagi au *Smoot-Hawley Tariff Act* en levant

des tarifs sur les produits américains avant que la loi n'entre en vigueur! En 2018, il a imposé des tarifs ciblés à certains produits américains importés au pays et vient d'annoncer une politique semblable en 2025. Le délai de répit de trente jours permettra de raffiner la riposte de l'ensemble de la société canadienne et non pas seulement celle du gouvernement fédéral.

Il va de soi, compte tenu des tailles respectives des deux économies, que le Canada sera plus affecté dans cette guerre commerciale que les États-Unis. Mais devrions-nous accepter de nous appauvrir sans réagir?

Les mesures américaines visent aussi la Chine, un joueur beaucoup plus important que le Canada. Les Chinois deviendraient-ils des alliés objectifs du Canada? Quant à l'Union européenne, également dans le viseur du président Trump, on peut espérer qu'elle pourra surmonter ses divisions nationales et agir d'une seule voix.

Le président Trump, avec sa guerre tarifaire, veut remodeler le système commercial mondial, à l'avantage des États-Unis qui seraient selon lui à l'heure actuelle les grands perdants. Il y a fort à parier qu'il va assurément y semer la pagaille et l'expérience historique nous a montré que les batailles tarifaires ont fait des perdants dans tous les camps, les petits comme les grands.

1. Cette suspension d'une durée d'un mois n'a lieu en rien la présente analyse.

2. ERCOLAO, Marc et Andrew FORAN (21 janvier 2005). Remettre les pendules à l'heure en matière de commerce entre le

Canada et les États-Unis, Services économiques Banque TD.

3. *Idem*.

4. À l'exception notable du bois d'œuvre canadien qui se voit imposer des droits compensateur et antidumping d'environ 14 %. Le tarif de 25 % s'y ajoutera pour une hausse de près de 40 %.

5. ACEUM : L'Accord Canada-États-Unis-Mexique que vient de renier le président, accord qu'il avait lui-même entériné, en invoquant le fallacieux argument «d'urgence nationale». Peut-on vraiment faire confiance à un tel individu pour renégocier en 2026, ou avant, le renouvellement de l'ACEUM?

6. MIRAN, Stephen (November 2024). *A User's Guide to Restructuring the Global Trading System*, Hudson Bay Capital.

7. RODRIGUEZ-CLARE, Andres et Arnaud COSTINOT (23 janvier 2025). «Mettre les tarifs douaniers à 20 % est une très mauvaise idée, qui pénalisera les États-Unis» : la réponse de deux économistes auxquels la Maison Blanche s'est référée, *Le Monde*.

8. VAILLES, Francis (24 janvier 2025). Dans la tête de Donald Trump, *La Presse*+

9. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le dollar américain est hégémonique et considéré comme une monnaie internationale, ce qui a conféré d'énormes avantages à l'économie des États-Unis. Le président Trump veut maintenir cette position dominante lorsqu'il menace de tarifs douaniers (encore!) certains pays du BRICS, dont le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, s'ils tentent de s'éloigner du dollar avec une autre monnaie internationale. Il veut donc un dollar «fort» lorsqu'il achète et dollar «faible», lorsqu'il vend. Or, sur le marché des changes, une monnaie ne peut pas avoir en même temps deux prix différents. Si cela se produisait les mécanismes d'arbitrage, aujourd'hui automatisés, stimuleraient les achats du dollar sous-évalué et les ventes du dollar surévalué. À terme, avec ce jeu de demande et d'offre, il n'y aurait plus qu'un seul prix et non deux.